Émission :	21-10-2020	Mise à jour :	02-12-2020

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec

Directive ministérielle DGAUMIP-004.REV1

Catégorie(s) :
- ✓ Priorisation des activités cliniques
- ✓ Première ligne médicale

Plan provincial de priorisation des activités cliniques
Secteur première ligne médicale

Remplace la version du 21 octobre 2020 (non codifiée)

Expéditeur :	**Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)**	**Destinataire :**	Tous les établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) : – Présidents-directeurs généraux (PDG); – Directeurs des services professionnels (DSP); – Directrices des soins infirmiers (DSI); – Chef de Département régional de médecine générale (DRMG).

Directive	
Objet :	Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation épidémiologique, le Comité clinique de dépistage COVID-19 et 1re ligne a élaboré des orientations selon les niveaux d'alerte, permettant aux établissements, en collaboration avec les Départements régionaux de médecine générale de déterminer les activités cliniques de 1re ligne médicale devant être priorisées selon chaque niveau.
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance des précisions ajoutées dans le document annexé

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Notes importantes : N/A	
Direction ou service ressource :	Direction des services de proximité en santé physique
Documents annexés :	• Plan provincial de priorisation des activités cliniques – Secteur première ligne médicale

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :
msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par
Vinent Lehouillier pour
La sous-ministre,
Dominique Savoie